DEPARTEMENT DE PARIS

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur

2012 DDEEES 159 G Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la restructuration et l'extension du Campus Jourdan au profit de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole d'Economie de Paris. Montant : 3.000.000 euros.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, signé le 23 mars 2007, l'Etat et la Région se sont engagés à financer l'opération de construction d'un bâtiment dans le cadre de la restructuration et de l'extension du Campus Jourdan dans le 14ème arrondissement, au profit de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole d'Economie de Paris.

Le campus Jourdan, pôle d'excellence en matière de sciences sociales, fait en effet l'objet d'une reconstruction extension d'ensemble pour renforcer son image et donner de meilleures conditions d'accueil aux étudiants et aux chercheurs. L'opération visée constituera la première partie cette reconstruction – extension et devra permettre à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole d'Economie de Paris de développer leurs activités de recherche et d'enseignement de haut niveau et d'en renforcer l'attractivité.

Le programme a été défini en concertation avec l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris, la Ville de Paris et le Rectorat de Paris.

Le bâtiment comprendra des locaux d'enseignement, de recherche et d'administration propres à chaque école et des espaces communs de détente, de réunion, de colloques et de documentation, mutualisés entre l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été confiée par l'Etat à la Région Ile-de-France le 15 mars 2010. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2013 et se poursuivre pendant 25 mois.

L'Etat finance cette opération à hauteur de 14.5M€ et la Région à hauteur de 31.5M€.

J'ai souhaité que le Département de Paris consacre la somme de 3 millions d'euros au cofinancement de la rénovation de ce campus qui participe pleinement au rayonnement international de la ville en matière d'enseignement supérieur.

Je vous propose donc d'accorder une subvention de 3 millions d'euros (3 000 000 €) à la Région Ile de France, et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DDEEES 159 G Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la restructuration et l'extension du Campus Jourdan au profit de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole d'Economie de Paris. Montant : 3.000.000 euros.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, propose l'attribution d'une subvention à la Région Ile de France et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de trois millions d'euros (3.000.000 €) est attribuée à la Région Ile-de-France, 33, rue Barbet de Jouy à Paris (7ème arrondissement).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer la convention correspondante ci-jointe.

Article 3 : Cette somme sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, APDF 04191, du budget d'investissement du Département de Paris pour l'année 2013 et les années ultérieures, sous réserve des décisions de financement.

.